

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 DECEMBRE 2010

Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul -
EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice -
ROZAIRE Patrick - PERRIN Marie-Thérèse - FREY Nicolas - BERNARD
Sylviane - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio - CONTER
Evelyne

En fonction : 15

Présents : 13

Absent excusé : 2 M. LESAGE Justin qui a donné pouvoir à Jean-Paul VETZEL
Mme NEVEUX Yolande

Convocation envoyée le 1^{er} décembre 2010

Secrétaire de séance : Fabrice RENOUF

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2010
- 2) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE FREMARC
- 3) AVENANT PRESBYTERE
- 4) AVENANT ECOLE
- 5) DIA
- 6) NOMINATION STAGIAIRE
- 7) DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT
- 8) CONFIRMATION POSTE AU PERISCOLAIRE
- 9) DIVERS

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2010

Un ajout, au compte-rendu présenté, est fait :

Point 3

« pour une durée de 4 ans ainsi que la prestation de service par Monsieur le Maire ».

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 2010 ainsi amendé.

2) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE FREMARC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Préfecture de la Moselle concernant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société FREMARC en vue d'exploiter, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, une usine de fabrication de pièces automobiles sur le territoire de la commune d'Argancy.

Le conseil municipal est amené à donner son avis sur cette installation classée pour la protection de l'environnement.

Après débat sur le contenu de l'enquête publique, le conseil municipal, à l'unanimité, n'apporte pas de remarque et mandate Monsieur le Maire pour transmettre cet avis au commissaire enquêteur.

3) AVENANT PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 3 suivant :

- marché : rénovation du presbytère à ARGANCY
- lot n° 5 « électricité »
Titulaire du marché : R. SPIRK et Fils à Metz

- montant du marché initial	9 660,00 Euros HT
- montant de l'avenant n° 1	3 443,00 Euros HT
- montant de l'avenant n° 2	3 581,00 Euros HT
	<hr/>
- montant du marché avant l'avenant n° 3	16 684,00 Euros HT
- montant de l'avenant n° 3	669,00 Euros HT
	<hr/>
- nouveau montant du marché	17 353,00 Euros HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 3 du marché « rénovation du presbytère », lot n° 5 « électricité ». Charge Monsieur le Maire de son application.

4) AVENANT ECOLE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 1 correspondant à l'équipement de bureaux : fabrication et pose de placards et de tableaux.

- marché : rénovation du groupe scolaire à ARGANCY
 - n° 2 du lot « menuiserie bois »
- Titulaire du marché : BONECHER à Semécourt

- montant du marché initial	25 633,80 Euros HT
- montant de l'avenant n° 1	13 438,15 Euros HT
	<hr/>
- nouveau montant du marché	39 071,95 Euros HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 1 du marché « rénovation du groupe scolaire », lot n° 2 « menuiserie bois ». Charge Monsieur le Maire de son application.

5) DIA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Terrain situé ZAC « extension sud des Jonquières » à RUGY commune ARGANCY
Parcelle 137/35 section 5
Superficie : 1 ha 27 a 86
- maison d'habitation sise 6 rue des Bouleaux à ARGANCY
Parcelle 211/182 et 212/182 section 2
Superficie de 451 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

6) NOMINATION STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nomination de Monsieur Thomas CIGOLINI comme stagiaire dans le poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe, 35 heures par semaine.

Le conseil municipal prend acte de cette nomination.

7) DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n° 4 suivante :

Décision modificative n° 4 (voir pièce en annexe)

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, le tableau des décisions modificatives de crédit n° 4 et charge Monsieur le Maire de son application.

8) CONFIRMATION POSTE AU PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe, 23 heures 30 par semaine pour la cantine-garderie.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, la création de ce poste à compter du 1^{er} janvier 2011.

9) DIVERS

BOULANGERIE OLGY

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'équipement d'un four dans les locaux de la boulangerie dans le cadre d'une reprise de ce commerce.

Le conseil municipal donne son avis positif à ce projet dans le souci de maintenir ce commerce dans la commune.

Fin de la séance : 21 h